



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

NOUVEAU DÉCOUPAGE TERRITORIAL

Dix-sept préfets pour dix districts

Dans le cadre de la mise en oeuvre du nouveau découpage territorial, le Conseil d'Etat, a fixé le nombre de préfets à 17. Il a également décidé de leur répartition dans les districts dont ils auront la charge et de celle des collaborateurs administratifs des préfetures. Le nouveau dispositif préfectoral entrera en vigueur le 1er janvier 2008.

Le Conseil d'Etat a fixé le nombre de préfets dans le Canton à 17 (ils sont 18 actuellement) et a décidé une légère diminution des effectifs administratifs, afin d'adapter le dispositif préfectoral au nouveau découpage territorial. La Constitution et la Loi sur le découpage territorial (LDecTer) du 30 mai 2006 prévoient en effet une diminution sensible du nombre de districts. Pour les préfetures, cette loi entrera en vigueur le 1er janvier 2008.

La décision du Gouvernement se fonde sur la diminution du nombre de districts qui est passé de 19 à 10 et sur le fait que les plus grands districts compteront plus d'un préfet. L'adaptation du nombre de préfets se fera par le jeu des départs à la retraite.

S'agissant des collaborateurs administratifs, la baisse de leur effectif sera limitée. Cette réduction sera rendue possible par la concentration des tâches dans des équipes administratives agrandies et par la fermeture de certains guichets actuels des districts appelés à disparaître. L'effectif du personnel administratif sera réparti au prorata de la tâche à accomplir dans les districts. Il n'y aura en principe pas de licenciements, les économies d'échelle devant être atteintes en fonction des départs naturels.

La répartition des préfets, effective à partir du 1er janvier 2008 sera la suivante :

- un préfet dans les districts d'Aigle, de Lavaux-Oron, de la Broye-Vully, du Gros-de-Vaud, et de l'Ouest lausannois,
- deux préfets dans les districts de Nyon, de Morges et de la Riviera-Pays-d'Enhaut,
- trois préfets dans les districts de Lausanne et du Jura-Nord vaudois.

Un soutien de la part des districts comptant plus d'un préfet est prévu en faveur des districts plus petits ne comptant qu'un préfet et pouvant avoir besoin d'aide.

Les actuelles préfectures des districts de La Vallée et du Pays-d'Enhaut deviendront des antennes préfectorales qui resteront ouvertes au public à temps partiel.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 08 décembre 2006

DIRE, Jean-Claude Mermoud, conseiller d'Etat, 021 316 41 51 / Eric Golaz, chef du Service des communes et des relations institutionnelles, 021 316 45 76